

Bronchiolite des nourrissons : la campagne de prévention 2026-2027

27.8.2026 - | ARS Île-de-France

Chaque année, à partir de l'automne et jusqu'à la fin de l'hiver, la bronchiolite touche près de 30% des nourrissons de moins de 2 ans. En plus des gestes simples à adopter pour limiter sa contagion, des traitements préventifs sont proposés cette année encore pour éviter les formes graves de la maladie.

Les gestes simples à adopter pour limiter sa propagation

Des gestes simples de prévention existent pour limiter la diffusion du VRS, virus à l'origine de la bronchiolite :

- **Porter un masque** en cas de rhume, toux ou fièvre, éviter le contact avec des personnes fébriles et ou enrhumées ;
- **Éviter** d'emmener son enfant dans **les lieux publics confinés, comme les supermarchés, les restaurants et les transports en commun** ;
- **Se laver les mains** avant et après chaque change, tétée, repas ou câlin ;
- **Aérer** régulièrement l'ensemble du logement ;
- **Ne pas partager ses biberons**, tétines ou couverts non lavés ;
- **Ne pas fumer** à côté des bébés et des enfants.

En plus de ces gestes simples de prévention, des traitements préventifs efficaces sont disponibles pour éviter les formes graves de cette maladie.

Les traitements préventifs pour éviter les formes graves de la maladie

La vaccination maternelle

La vaccination au moyen du vaccin Abrysvo® permet depuis l'automne 2024 aux parents de choisir une stratégie qui repose sur une injection à la mère pendant sa grossesse. **Injecté au huitième mois de grossesse**, le vaccin Abrysvo® permet à la **femme enceinte de fabriquer des anticorps qu'elle transmet à son enfant à travers le placenta**. Grâce à cette vaccination de la mère, le nourrisson est ainsi protégé dès sa naissance et jusqu'à l'âge de 6 mois contre le VRS.

Afin de protéger leur nourrisson des formes graves de la bronchiolite, les femmes enceintes à un terme entre 32 et 36 SA, ont la possibilité de se faire vacciner en pharmacie ou en établissement de santé **à partir du 14 septembre 2026**.

Abrysvo est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie pendant la période de campagne.

Les anticorps monoclonaux

En plus des 2 traitements préventifs déjà connus : **Beyfortus®, et Synagis®**, un troisième traitement, **Enflonsia® est disponible cette année**. Ces trois traitements sont des anticorps

monoclonaux proposés aux nouveau-nés sous forme d'injection.

Pour ces 3 traitements, l'immunisation s'adresse à l'ensemble des nourrissons connaissant leur première saison d'exposition au VRS, sous réserve que la mère n'ait pas été vaccinée par Abrysvo® avec une durée de plus de 14 jours entre le vaccin et la naissance. Chaque traitement peut également avoir des indications spécifiques selon le profil de l'enfant.

- **Beyfortus®**, mis à disposition en France depuis 2023, est destiné à la fois aux nouveau-nés et aux nourrissons de moins d'un an lors de leur 1^{ère} année d'exposition au VRS, et également aux enfants jusqu'à l'âge de 24 mois qui demeurent vulnérables à une infection sévère due au VRS lors de leur 2^{ème} année d'exposition au VRS
 - Les enfants nés à partir du **14 septembre 2026**, et jusqu'à la fin de la campagne d'immunisation annuelle, prévue **le 28 février 2027** pourront se voir proposer une dose de Beyfortus® directement en maternité quelques jours après leur naissance dans la continuité de la prise en charge des soins en maternité. Cette dose de Beyfortus® peut également être administrée en ville.
 - Les enfants nés entre le 21 février 2026 et le 13 septembre 2026 peuvent bénéficier d'une immunisation de rattrapage en ville. Beyfortus® peut être prescrit par un médecin ou une sage-femme. L'administration peut être réalisée par les médecins, les sages-femmes et les infirmiers, ainsi qu'en PMI.
 - Les enfants jusqu'à l'âge de 24 mois qui demeurent vulnérables à une infection sévère due au VRS pourront recevoir Beyfortus® au cours de leur deuxième saison d'exposition au VRS.
- **Enflonsia®**, mis à disposition en France en 2026, est destiné aux nourrissons de moins d'un an, y compris les nouveau-nés.
 - Les enfants nés à partir du **14 septembre 2026**, et jusqu'à la fin de la campagne d'immunisation annuelle, prévue **le 28 février 2027** pourront se voir proposer une dose de Enflonsia® directement en maternité quelques jours après leur naissance dans la continuité de la prise en charge des soins en maternité. Cette dose de Enflonsia® peut également être administrée en ville.
 - Les enfants nés entre le 21 février 2026 et le 13 septembre 2026 peuvent bénéficier d'une immunisation de rattrapage en ville. Enflonsia® peut être prescrit par un médecin ou une sage-femme. L'administration peut être réalisée par les médecins, les sages-femmes et les infirmiers, ainsi qu'en PMI.

Pendant la période de campagne, la prise en charge par l'assurance maladie pour Beyfortus® et Enflonsia® est :

- de 100 % à l'hôpital ;
 - de 65 % en ville, à partir du 31 août 2026, le reste à charge étant variable selon les mutuelles (les années précédentes, la prise en charge en ville était de 30 %)
-
- **Synagis®**, quant à lui, reste indiqué chez les nourrissons à haut risque et chez certains enfants prématurés jusqu'à l'âge de 24 mois (chez les enfants porteurs d'une malformation cardiaque ou pulmonaire, en fonction de l'avis des spécialistes qui les suivent).